11e ANNÉE. — N° 559 PARAIT LE SAMEDI 12 Octobre 1895

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

La Réforme des Successions

S'occupera-t-on de cette réforme dès la rentrée, au moins avant le budget, après ou entre les interpellations? Les uns disent oui, les autres non. Les uns font remarquer que le rapporteur, M. Doumer, a fini son travail et est en mesure de le déposer dès la réouverture. Les autres, et parmi ceux-ci nous trouvons des officieux, prétendent qu'il faut un complément d'enquête, que tous les points ne sont pas tranchés, toutes les difficultés ne sont pas résolues.

Quoi qu'il en soit, le budget de 1896 est débarrassé de cet impedimentum. C'est par voie de discussion séparée qu'on abordera de nouveau (pour la troisième fois) ce problème mûr pour la solution. L'équilibre du bilan national sera assuré sans le secours des ressources que ladite réforme procurerait.

Est-on proche de la solution? Bien hardi celui qui répondrait catégoriquement oui. On nous annonce que l'entente entre la Commission du budget et le ministre des finances a levé presque toutes les objections qui pourraient se changer en chausse-trapes.

C'est ainsi qu'on aurait été au-devant du plus gros obstacle, en étendant aux dettes commerciales le bénéfice de la déduction. Les taxes successorales seraient perçues sur l'actif net, soit sur l'actif après défalcation de tout passif, de quelque origine que soit celui-ci.

C'est quelque chose d'avoir consenti à aller jusqu'au bout de la logique et du bon sens, d'avoir admis qu'on ne peut considérer comme transmission de richesse l'héritage d'une dette. Mais est-on bien sûr d'avoir contenté tous les adversaires?

Hélas! il s'en présente un qui a tout l'air d'être sérieux, décidé à la lutte à outrance, et qui pourrait bien être dangereux. Le groupe agricole veut bien de la réforme, mais il voudrait en même temps que le bénéfice reçût une destination à son avis logique et ressortant de la force des choses.

Pour parler sans ambages, il demandera, il exigera que les 20 ou 25 millions qu'on espère tirer du nouveau règlement des droits d'héritage fûssent nommément employés au dégrèvement des droits de mutation.

Le projet Burdeau prévoyait le cas et effectuait, en partie au moins, la « mutation ». Le projet Poincarré, où l'on s'était cru dans la nécessité de faire état du boni à provenir de la réforme pour l'équilibre du budget de 1895, avait écarté la mesure et attribuait le bénéfice à l'ensemble des recettes.

Il y aura pas mal de gens qui penseront que les agriculteurs sont dans le vrai. Il y en aura non moins qui s'entêteront dans le fameux principe: « Toute rentrée de fonds doit s'engloutir dans la masse générale des ressources du budget. » Nous voilà en présence d'une bataille acharnée, dont l'issue est douteuse. Comme il y en aura d'autres, sur lesquelles nous ne voulons pas appuyer aujourd'hui, nous conseillons aux partisans de la réforme de ne pas crier trop tôt victoire.

TRIBUNE LIBRE

Suite de la Revision

—

Questions Philanthropiques

—

CHAPITRE IX

—

Voilà donc nos 20 millions d'adolescents; ils ont sucé les mêmes principes, ils ont bu à la même source, ils sont frères, ils s'estiment, ils s'aiment. Maintenant, ils vont se développer, croître et grandir jusqu'à leur virilité; ils vont recevoir les grandes impressions de la vie et se préparer à devenir des hommes.

Si vous voulez que tous ces jeunes gens soient moralement sains, vigoureux et forts; si vous voulez que leur ensemble présente une sérieuse consistance et une grande homogénéité; si vous voulez que, par eux, la France soit belle et prospère, enseignez-leur que l'Egalité est l'essence d'un grand peuple formant un seul tout dans sa variété, et que, sous l'influence du ferment de la Liberté, chaque unité peut s'accroître également sans nuire à ses voisines et en donnant à l'ensemble une plus grande somme de forces, de qualités et de vertus.

Mais, en même temps que vous voudrez retirer de la Liberté et de l'Egalité tout leur effet, rectifiez ce que votre législation a de vicieux ou de suranné,

Les grands principes de 89 vont servir de base à la vie nouvelle de la Nation, et quand vous proclamerez, d'une part, que « Les « hommes naissent et demeurent égaux en « droit. . . . . », ne diminuez en rien la portée de cette déclaration en inscrivant dans votre Code des droits différents pour les enfants, dès leur naissance, suivant qu'ils seront issus légitimes, naturels ou adultérins.

Cette classification n'existe que parce que vous l'avez faite en suivant d'anciennes coutumes résultant des droits d'aînesse ou des *Droits du Seigneur*, qui sont abolis. La féodalité est finie et bien finie; enterrez ses errements avec elle.

Nul plus que nous n'a le sentiment du devoir et des liens d'affection qui sont créés par la famille, la famille légitime, qui est la base de la société; mais nous demandons que les droits différents qui sont faits actuellement aux enfants, suivant qu'ils sont issus des relations légitimes, naturelles ou adultérines de leurs auteurs, soient unifiés.

En quoi un enfant est-il responsable de ce qu'il est né légitime, naturel ou adultérin?

Et pourquoi est-il avec des droits différents dans les trois cas, sinon parce que le législateur l'a classé ainsi pour couvrir probablement son immoralité personnelle ou celle de ses contemporains.

Nous comprenons toutes les formalités voulues par la législation actuelle, pour donner au mariage le caractère solennel que nous lui désirons; mais, pourtant, ces formalités en soi peuvent-elles quelque chose dans la naissance de l'enfant? — Non, n'est-ce pas?

Le maire qui unit les conjoints, le pasteur, le prêtre ou le rabbin qui bénissent le mariage, remplissent-ils un autre rôle que celui d'une formalité ou d'une cérémonie?

Ces formalités et cérémonies empêchent-elles l'enfant naturel de naître, quand ses auteurs ne s'y sont pas soumis?

Après l'accomplissement desdites formalités et cérémonies, l'enfant naît-il sûrement? Non, n'est-ce pas, encore.

Donc, pourquoi punir les enfants d'une irrégularité commise par leurs père et mère, si ce n'est, en fait, pour laisser revivre les droits d'aînesse et créer des inégalités que l'Article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme a voulu supprimer.

Modifiez votre loi sur ce point et vous n'aurez plus que des enfants légitimes ou légitimés, ayant tous les mêmes droits.

D'enfants adultérins, il n'y en aurait plus, il ne pourrait plus y en avoir.

« Tout enfant né pendant le mariage a pour père le mari.) Voilà le principe.

Il se produit un adultère: la société n'a pas à le savoir valablement; le mari outragé, seul, a qualité pour s'en plaindre légalement. Mais s'il ne s'en plaint pas, s'il accepte le coup de greffoir pour améliorer sa race, la société n'a pas à s'en formaliser.

S'il s'en plaint valablement et que les tribunaux prononcent le divorce à son profit, faites remonter le divorce au jour où les causes qui l'ont amené se sont produites, et l'adultère cesse.

On a beaucoup parlé et on a beaucoup écrit sur ce point; le Christ a jugé la femme adultère on sait comment:

« — Va-t'en et ne pèche plus à l'avenir. »

Molière a résumé les débats en disant;

« Là-dessus le monde glose; | chose. »
« Le mal dépend de la façon dont on prend la

Voilà le principe.

Voici un exemple:

M. B.., jurisconsulte éminent, premier président de Cour d'Appel, entrant chez lui, se heurte à un fourrageur qui vient *de voir sa femme;* pour le coup, le délit est flagrant, il va être fait bonne et prompte justice; toutefois, le magistrat ne trouve pas que l'outrage fait au mari soit sanglant, la sentence est douce:

— Oh! monsieur, dit-il... (*Sans y être obligé.*) »

. . . . . .

On a supprimé la ceinture de chasteté; supprimez le mot adultère et tout sera dit.

A chacun de garder son bien ou de croiser ses semences comme il l'entend.

Que vous punissiez un voleur, un séducteur, un fourrageur quelconque, très bien; mais le fruit qui va se former et arriver à maturité, l'innocent qui va naître, pourquoi le punir à la fois de l'irrégularité de la semence et de l'action combinée de la nature?

Les conséquences s'ensuivent, et c'est une monstruosité au moins que de dépouiller des enfants pour engraisser souvent des ascendants qui n'ont besoin de rien; les premiers sont réduits à mourir de faim, tandis que les autres, goutteux ou pléthoriques, vagissent, sans pitié pour les infortunés dont ils ont eu le droit de prendre les biens.

La liste des faits typiques qui doivent attirer l'attention du législateur réformiste est trop longue pour avoir sa place ici; les Annales de la jurisprudence, les Echos du Palais et les Actes de l'Etat civil la fournissent au complet. Ceux qui s'occupent de reconstituer la population de la France et de faire l'apaisement des cœurs pourront puiser à pleines mains dans ces documents.

Nous ne pouvions faire notre travail de revision et de réformes sans mentionner ce qui précède, et nous répétons qu'il est inadmissible d'écrire en tête de la Déclaration des Droits: « Les hommes naissent et demeurent « égaux en droit. . . . . » et de faire ensuite des droits différents pour chacun, suivant que leurs auteurs les auront procréés avec ou sans l'accomplissement de certaines formalités qui n'ont rien à faire que de jeter des perturbations dans l'ordre de la Nature.

Si nous voulons donc que nos jeunes gens se sentent égaux, qu'ils s'estiment, qu'ils s'aiment, rectifions d'abord les classifications des naissances faites par le Code actuellement.

Elevons nos enfants comme nous l'avons dit précédemment, faisons-en des hommes qui arrivent à la génération médiante, en premier lieu; et à la génération dominante ensuite, sans rancune, sans haine contre la société.

(*A suivre.*) X. Y.

CHRONIQUE MARSEILLAISE

Il est incroyable, il est étrange comme la manie de croire et de raisonner, au lieu d'écouter et de lire, entraîne à commettre d'inqualifiables insanités. Le plaisant de l'affaire, c'est que le fabricant d'absurdités se délivre un brevet d'esprit.

Dans une session d'examen pour le certificat d'études primaires, on donne pour sujet: « *Votre Canton* ». En vertu de quelle merveille de raisonnement un candidat en est-il venu à croire que l'on avait dicté « Votre grand Oncle »?

C'est d'un enfant; passons à un homme d'âge, expert et juré-maître en fait d'orthographe. Un compositeur d'imprimerie trouve dans une excellente copie le mot Amoc. Que va-t-il faire? Lire! A d'autres. Lui, raisonne. La plume de l'auteur a commis deux erreurs: elle a mis un trait de trop pour lier l'A à l'm et omis le point sur la dernière lettre. Donc c'est: A moi! Et superbement il l'imprime, sans se douter que dans les rues de Macassar les Maltais ne parlent guère le français.

Il y a mieux; quelques lignes plus bas, le maître du composteur trouve: « *Le héros du Amoc* ». Impossible de lire: à moi. Le raisonnement n'est pas embarrassé: je ne connais pas ce nom, donc il est propre; la plume, trop rapide, a négligé de fermer l'a final, et vos yeux voient resplendir l'étrange mot *Ama*. Un autre aurait lu A, m, o et c, la troisième lettre de l'alphabet, et imprimé *Amoc*. Mais lire est vulgaire; le beau est de croire et de raisonner, afin de pondre une insanité. En matière d'orthographe, le sage consulte les oreilles et les yeux, il écoute et lit, car

Le raisonnement en bannit la raison.

* * *

Un instant, Messieurs les tueurs se reposaient; les agents de police se mirent à opérer. Le dimanche 15 septembre, deux agents, en grivoise et dansante humeur, se rendent, vers une heure du matin, au bal des Trois-Mûriers, à la Capelette. L'un est en civil, l'autre en uniforme. Au lieu de maintenir la paix, nos deux gardiens s'amusent à la troubler et à semer la guerre. Ils se prennent de querelle avec deux jeunes gens de 19 et de 21 ans, s'arment du revolver mu-

© VILLE DE SISTERON

nicipal, tirent et atteignent l'un au genou, l'autre à la jambe gauche.

Pourquoi viser les jambes? Etait-ce par pudeur, afin de mettre un frein à la furie des élans chorégraphiques? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'élan a été imprimé aux couteaux et aux balles. Les meurtres foisonnent, remplissent les colonnes des journaux. Marseille est une forêt de Bondy. Un cousin tue sa cousine bien-aimée, mère de cinq enfants, et se brûle la cervelle sur son lit; un fils tue sa mère, qui ne consent pas à son mariage. C'est un moyen dérimant de passer outre aux actes respectueux.

***

Le Vésuve s'est mis à vomir des flammes; cela lui arrive de temps à autre pour distraire les Lazzaroni napolitains et procurer des émotions fortes aux touristes blasés de la constante sérénité du ciel et du climat.

Marseille est un volcan d'amour en éruption permanente. Elle est peuplée d'amour, pavée d'amour, ruisselante d'amour. Partout l'amour, sans cesse l'amour; l'amour folâtre sur les flots azurés de la mer, roucoule sur la plage au murmure des lames qui se brisent, gazouille dans les frais vallons de la Corniche. L'amour fleurit sous vos pas, s'épanouit à vos yeux, vous enveloppe de ses alléchantes provocations, vous enserre dans les lacs de ses chatteries et finit par vous prendre à sa suave amorce. L'amour règne, mais les sujets manquent. Il se complait à essayer sur une foule d'adorateurs la puissance du sourire de ses yeux et de ses lèvres. Voilà pourquoi la Phocée gauloise aux brunes filles réclame avec chaleur le transfert des Facultés de droit et des lettres qui laissent se morfondre une brune jeunesse dans le cénotaphe d'Aix.

Voilà ce qui faillit soulever un conflit grave entre la sagesse d'un diplomate et la fougue juvénile d'un prince en excursion. Nazrullah, fils de l'émir de l'Afghanistan, après un séjour prolongé à Paris, est condamné à admirer Marseille de jour en jour, du haut des coussins d'un landeau. Ainsi le veut la politique pratique de the practical Old England. Le jeune émir a trouvé admirable la perle de la Méditerranée. Et que d'admirables choses il eût désiré admirer en détail, à loisir et de près. Oh no! fait le sérieux inexorable d'un clergyman. Forward! s'écrie l'agent consulaire de great Britain. Pensez donc, si le prince afghan allait s'éprendre... Shocking! fait le clergyman. Good save the quen! entonne le consul. Et le pauvre jeune prince est parti sur *la Clive*, en jettant sur la sémillante Marseille le regard humide de larmes de Boabdil sur la caressante Grenade.

***

Ceux qui aiment une macédoine de français et d'anglais seront enchantés du chroniqueur, c'est sûr; et *Sisteron-Journal* sera coté journal de haut style, de beau style et de grande distinction. Il est si doux d'être distingué, qu'on peut bien l'être une fois en passant.

MARIUS SEGUR.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

SISTERON

Notre Collège. — La rentrée des classes s'est effectuée dans de bonnes conditions. De nombreux élèves ont répondu à l'appel. M. Ladouche, licencié ès lettre, notre nouveau principal, a réorganisé les cours de manière à donner toute satisfaction aux familles. L'enseignement classique sera donné, cette année, jusqu'à la quatrième inclusivement; l'enseignement moderne comprend toutes les classes, jusqu'à la seconde. Un cours spécial est créé pour préparer les élèves aux divers concours des administrations de l'Etat : Postes et Télégraphes, Contributions indirectes, etc.

La nomination de M. Ladouche en qualité de Principal du Collège de Sisteron a été bien accueillie de notre population. Professeur de lettres au Collège de Manosque, M. Ladouche avait su se concilier les sympathies de tous. Sous son intelligente direction, l'enseignement donné dans notre Collège va, nous n'en doutons pas, recevoir une vive impulsion.

Puisse notre établissement scolaire retrouver, grâce à lui, son ancienne prospérité.

—)o(—

Vins de sucrage. — Nos lecteurs savent quels grands services leur rend le sucrage des vendanges à prix réduits. Il est de notre devoir de les prévenir que de nouvelles instructions pour le sucrage des vendanges vont être envoyées aux directeurs des contributions directes. Les demandes de sucre à taxe réduite, à la suite, dit-on, d'abus signalés l'an dernier, ne seraient plus admises si elles ne sont pas légalisées par les maires. Par contre, pour donner satisfaction à toutes les pétitions régulières des récoltants, il a été décidé que la quantité de sucre à dénaturer au domicile du viticulteur pourra être ramenée, suivant les nécessités, de 200 à 150, et, dans certains cas exceptionnels, à 100 kilos.

—)o(—

On nous écrit de Digne :

Les *28 Jours d'un Réserviste* ne sont pas aussi gais que se plaisent à le raconter MM. les vaudevillistes.

Nous sommes ici douze cents hommes, grouillant la nuit dans des locaux impropres à leur destination et ayant pour tout matelas quelques kilos de paille hachée.

Le champ de manœuvre est insuffisant pour qu'un tel contingent puisse y évoluer; mais Digne se fait, comme toujours, la part du lion, et tout va pour le mieux ou le plus mal dans le plus accapareur des chefs-lieux des départements de France et de Navarre.

C'est la faute de certaines municipalités, la vôtre, par exemple, — qui, ayant des locaux inoccupés comme la citadelle, le vieux collège, les Saintes-Maries, etc., ne fait aucune démarche pour avoir les cinq ou six cents hommes qu'elle pourrait caserner avec plus de confortable que nous en avons à Digne; les quelques dépenses d'appropriation nécessaire seraient largement compensées par le bénéfice que laisse en un mois un demi-bataillon de troupiers provisoires. Les propriétaires cultivateurs y trouveraient l'écoulement de leurs denrées, le commerce n'y perdrait rien et cette manne passagère aurait atténué jusqu'à un certain point la misère qui s'avance avec l'hiver.

Mais, *Vox clamar in deserto.* Toutes ces réflexions vous devez les faire, en pure perte, bien entendu. Je m'arrête, laissant à vos lecteurs le soin de tirer les conclusions.

Un Réserviste.

—)o(—

Variétés sisteronnaises. — Ce soir, reprise des concerts pour les débuts de Mlle Marguerite, de Nevers, comique de genre, et Mlle Emma Delmasse, chanteuse à diction.

—)o(—

ÉTAT CIVIL

Du 4 au 11 Octobre 1895.

NAISSANCES

Michel Henri-Joseph-Paul.

MARIAGES

Entre M. Mourès Mathieu-Auguste, facteur-chef des Postes et Télégraphes, et Mlle Chauvin Marie-Henriette.

M. Tourves Jean-Baptiste-Martin-Léon, cultivateur, et Mlle Marroc Christine-Elisabeth.

M. Rebattu Henri-Pascal, négociant, et Mlle Richaud Berthe-Antonia.

M. Lieutier Antoine, facteur des Postes, et Mlle Moulet Victorine-Appolonie.

M. Plume Joseph-Pascal, boulanger, et Mlle Blanc Elisa-Eugénie.

DÉCÈS

Derives François-Benoît, cultivateur, 73 ans.

Richaud, Prosper-Joseph, menuisier, 24 ans.

Toujours reconnu

Pour se cacher aux yeux de la foule importune,
Les princes et les rois prennent l'*incognito*;
Mais un puissant parfum, mis dans sa pâte brune,
Trahit l'identité du Savon du Congo.
A. P., au Savonnier parisien, Victor Vaissier.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 9 Octobre 1895.

La tenue du marché est satisfaisante, mais la spéculation montre encore beaucoup de circonspection dans ses achats; elle semble craindre le retour de liquidations plus ou moins volontaires des acheteurs trop chargés.

Le Crédit Foncier est tenu à 825.

Le Comptoir National d'Escompte reste demandé à 660 et 658 75.

La Société Générale, très active, regagne quelques points à 530.

On traite avec 2 fr. de prime, soit à 482.50, les obligations foncières 4 0/0 de la Banque de Tunisie. Ces titres doivent atteindre rapidement le pair, en raison de leurs garanties et du taux de leur revenu.

L'action du Bec Auer reprend vigoureusement de 1530 à 1555, pour finir à 1545.

Le marché des mines d'or est ferme : la Buffelsdoorn cote 211.25. On prend la Monte-Rosa à 30 fr. La Setlagoli Gold est recherchée à 30.

Chemins français toujours plus actifs.

Informations. — L'"Echo Sud-Africain", 5, rue Louis-le-Grand, dont les renseignements sont si utiles à consulter, est adressé gratuitement pendant un mois à toute personne qui en fait la demande.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris,** que nous publions aux annonces.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR FAVORI DES CHEVEUX.

Pour rendre aux cheveux gris ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie-Parf., rue Porte de Provence.

Savon des Princes du Congo

Le plus parfumé des savons de toilette.
7 Grands-Prix, 20 Médailles d'Or.

ÉTUDE

DE

Me Gaston BEINET

Avocat-Avoué

à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

Sur Saisie Immobilière

Il sera procédé, le **cinq Novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze,** *jour de mardi,* à **deux heures du soir**, *à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au Palais-de-Justice à Sisteron, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Noyers, canton de Noyers, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).*

DÉSIGNATION

Des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT

1· Pièce de terre dite la Berche, en nature de vague et labour, d'une contenance environ de quarante-huit ares, touchant : couchant, Latil Pierre, et nord, Rivas, numéro 1239, section A du plan;

2· Parcelle dite le Gros-Roure, en nature de bois taillis et labour, d'une contenance de soixante-trois ares quatre-vingt-dix centiares, touchant : du levant, Plauche Désiré; du couchant, Jourdan Auguste, numéros 1244, 1245, section A du plan;

3· Vague et bois taillis au lieu dit Couste-Estelle, contenant environ trente-neuf ares quatre-vingts centiares, touchant : levant, Brunet; couchant, Plauche Désiré, numéros 1101, 1102, section A du plan;

4· Vigne au lieu dit Larigner, contenant dix-neuf ares trente centiares, touchant : du couchant, Imbert Joseph; du levant, Plauche Désiré et Curnier, numéro 1347, section A;

5· Bruyère, au lieu dit Perimpin, contenant environ un hectare treize ares quarante centiares, touchant : nord, Curnier; levant, François dit Manosque, numéro 574, section B du plan;

6· Labour et vague au lieu dit le Souclet, contenant environ cinquante-neuf ares soixante-quinze centiares, touchant : levant, Goirand; couchant, Brémond Baptistin, numéros 723, 724, 725, 726, section B du plan;

7· Labour et vague au lieu dit Bourgne, contenant 2 hectares trente-trois ares, touchant : du midi, chemin; du nord, Plauche Sébastien, numéros 1268, 1286, 1205, 1206, 1206 *bis*, section A du plan;

8· Vague au lieu dit Piebelet, touchant : du couchant, Imbert Joseph, du levant, rase, d'une contenance de quarante-huit ares trente centiares, numéro 674, section B du plan;

9· Autre parcelle appelée Peisiou, en nature de vague et labour, contenant quatre-vingt-onze ares soixante-dix centiares, touchant : du levant et du nord, Plauche Désiré, numéros 550, 545, 546, section B;

10 Bois taillis labour et vague appelé Chauvet, contenant environ deux hectares quatre-vingt-dix-sept ares vingt centiares, touchant : levant, Plauche Désiré; nord, Rivas, numéros 1251, 1252, 1253, section A du plan;

11· Labour et vague au lieu dit l'ourgues, d'une contenance de un hectare trente-trois ares quatre-vingts centiares, confrontant : du levant, Plauche Désiré; du couchant, Roubaud Hugues, numéros 1261, 1262, 1263, 1283, section A du plan;

12· Maison d'habitation dite le Durban, avec cour, jardin, grenier à foin, écurie, loge à cochons, terres labourables et vague, d'une contenance environ de sept hectares soixante-cinq ares huit centiares, confrontant : du midi, Latil François et Rivas; du couchant, Plauche Amédée; du levant, André Edouard et Latil, numéros 1358, 1316, 1296, 1297, 1299, 1301, 1302, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1328, 1300, section A du plan;

13· Labour et vague au lieu dit Font-d'Estavière, contenant vingt-deux ares, touchant : du midi, vallon; du nord, chemin, numéros 1311, 1312, section A;

14· Vague et labour au lieu dit le Claus, contenant trente-deux ares soixante-dix centiares, touchant : du levant, Latil Charles; du couchant, André Edouard, numéros 1332, 1338, section A;

15· Labour au lieu dit le Grand-Souclet, contenant quatre ares dix centiares, touchant : du levant, rase; du nord, Gabert Auguste, numéro 1469 du plan, section A;

16· Labour et vague au lieu dit Peisiou, contenant environ deux hectares soixante-huit ares vingt centiares, touchant : du levant et du nord, Plauche Désiré, numéros 551, 552, section B.

17· Vague au lieu dit Perenpin, contenant quarante-six ares quatre-vingts centiares, touchant : du levant, Turcan; du couchant, Imbert François, numéro 573, section B du plan.

18· Terre dite Font de Brust, en nature de labour et vagne, d'une contenance de soixante-neuf ares quarante centiares, touchant : du couchant, chemin; du nord, Turcan, numéros 632, 633, 639 du plan, section B;

19· Vague et labour au lieu dit Font-de-Jouve, contenant environ trois hectares trente-quatre ares dix centiares, touchant; du midi, Turcan; du couchant, Imbert Aimé, numéros 644, 664, 668 du plan, section B;

20· Labour et pré au lieu dit le Grand-Souclet, contenant environ dix-huit ares cinquante centiares, touchant : du levant, vallon; du couchant, chemin, numéros 47, 48 du plan, section D;

21· Pré au lieu dit le Grand-Souclet, contenant quatre ares trente centiares, touchant : du levant, vallon; du midi, Plauche Désiré, numéro 45 du plan, section D;

22· Labour au lieu dit Bourgues, contenant seize ares cinquante centiares, touchant : du levant, vallon, et couchant, chemin, numéros 47, 48 du plan, section D;

23· Labour et vague au lieu dit Bourgnes, d'une contenance de deux hectares six ares quarante centiares, touchant : du levant, Plauche; du midi, chemin, numéros 1200, 1204, 1205, 1259, 1260 de la section A du plan;

© VILLE DE SISTERON

24· Vigne au lieu dit Larignier, d'une contenance de trois hectares trente-quatre ares dix centiares, touchant : du midi, Turcan; du couchant, Imbert Aimé, numéros 644, 664, 668 du plan, section B ;

Mise à prix : **quinze cents francs**, ci . . . . . **1.500 fa.**

SECOND LOT

1· Bois taillis, labour et vague appelé le Durban, d'une contenance approximative de deux hectares trente-quatre ares trente centiares, touchant : du levant, Imbert Durban ; du midi, Plauche Amédée, numéros 1329 p., 1330 p., 1329 *bis*, 1330 *bis*, 1331, 1325, 1357, 1325, 1331, 1357 du plan, section A ;

2· Labour au lieu dit le Claus, contenant quinze ares quatre-vingts centiares, touchant : du couchant, Imbert ; du midi, André, numéro 1333 p., section A du plan ;

3· Vigne au lieu dit Larignier, contenant soixante-quinze ares, touchant : du couchant, Imbert, numéros 1351 p. du plan, section A ;

4· Vague au lieu dit Peision, contenant environ vingt-sept ares trente centiares, touchant : du levant, Gabert et rase, numéro 553 de la section B du plan ;

5 Maison d'habitation avec cave et chambre au-dessus, dite le Plan, située au village de Noyers, contenant quarante-deux centiares, touchant : du midi, la place ; du levant, Latil Auguste, numéros 74, 74 du plan, section F ;

6· Bois taillis au lieu dit Bourgues, d'une contenance de vingt-six ares quatre-vingt-dix centiares, numéro 1180 du plan, section A ;

7· Labour et vague au lieu dit Bourgues, numéros 1246, 1264, 1265, 1266, 1279 du plan, section A.

Mise à prix : **mille francs**, ci . . . . . **1,000 fr.**

Après la vente en détail des deux lots ci-dessus, il sera procédé à la vente, en un seul bloc, de tous les immeubles saisis, sur la mise à prix formée par la réunion des adjudications partielles.

Ces immeubles ont été saisis :

A la requête du sieur Charles Latil, propriétaire cultivateur, domicilié et demeurant à Noyers, ayant pour avoué Me Gaston Beinet.

Contre :

1· Imbert Louis Ferdinand ; 2· demoiselle Marie Imbert ; 3· dame Céline Imbert épouse de Marcien Désiré ; 4· le dit Marcien Désiré, en sa qualité de mari, domiciliés et demeurant à Noyers, ces derniers actuellement à Valbelle, par procès-verbal de Plauche, huissier à Noyers, en date des dix-sept et dix-huit juillet 1895, enregistré et visé, transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, après la dénonciation au saisi, le 26 juillet 1895, Volume 41, n· 14 et 15.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article six cent-quatre vingt-cinq du Code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication

Sisteron le dix octobre mil-huit cent-quatre-vingt-quinze.

L'avoué chargé de la vente :
Gaston BEINET.

Enregistré à Sisteron le onze octobre 1895, folio 13, case 13. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : LEFÈVRE.

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissage que la ***Crémeine***, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre et fromage. La ***Crémeine*** sert aussi pour l'élevage des agneaux, porcs et poulains. Cette farine hors concours, honorée d'un prix d'honneur et de 81 médailles, ne revient qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les épiciers. Exigez le nom de ***Crémeine*** de la Maison ROQUES du Mans, et se méfier des imitations du nom : ***crémeine***, ROQUES, au Mans (Sarthe).

CARTES DE VISITE sur beau carton depuis **1** fr. **50** cent. *le cent.* Plus de **100** types à choisir. La bordure deuil augmente le prix de 1 fr. par cent. Liv. rapide. A l'imprimerie du Journal.

Un élégant Calendrier de poche accompagne chaque livraison

Les Inconvénients du Bandage

Celui qui est atteint de hernie connaît la gêne que fait éprouver un bandage; néanmoins, en raison du danger qu'il y a de s'en passer, il endure l'appareil avec résignation.

N'est-ce pas rendre un immense service aux personnes herniées que de leur faire connaître comment on peut être très à l'aise, se guérir et devenir aussi alerte que si on n'avait jamais été blessé ? Ecrire à **M. S. Rivière**, ex-membre de Sociétés de médecine au Mans (Sarthe), qui envoie la méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes.

Appartements à Louer

1er et 2e Etages

AUX QUATRE-COINS

La **Maison à vendre** au besoin, avec toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. RAVOUX.

PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Cie, PARIS

L'envoi leur en sera fait **aussitôt gratis et franco.**

A VENDRE

UN COFFRE ANCIEN

Avec Serrure et Compartiments secrets

S'adresser au Bureau du Journal.

JEUNE HOMME employé d'administration, disposant de plusieurs heures par jour, désire représenter maison sérieuse, vins et spiritueux, pour Sisteron et ses environs.
S'adresser au bureau du journal.

AUX HERNIAIRES !

Madame **Veuve PELLEGRIN** a l'honneur d'informer le public qu'elle continue la confection et la vente des **BANDAGES** au 2me étage de sa maison, située aux Quatre-Coins, à côté de la Chapellerie.

LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE

RENTRÉE DES CLASSES 1895

M. ASTIER FILS

LIBRAIRE

A SISTERON, *Place de l'Horloge*

Prévient le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de Livres et Fournitures classiques, tels que : cartables, sous-mains, musettes, serviettes et porte-plume de tous genres, cahiers illustrés et cartonnés tous formats, en un mot, tous les articles nécessaires aux écoliers.

Son assortiment est tout aussi complet en ce qui concerne les Fournitures de Bureaux.

M. ASTIER Fils remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 41 — 10 Octobre 1895.

QUATRIEME ANNÉE

Mémoires d'un mandarin, par E. Muller. — Douze jours à Londres, par C. Améro. — Erreurs populaires : La ronde des sorciers et les cercles des fées. — Doré sur tranches, par Fernand Lafargue. — Jeux d'esprit. — Mosaïque : Curiosités musicales ; Histoire des mots et locutions.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot. Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr**

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons.

Fournitures générales pour Maçonnerie

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

HUILE D'OLIVE SUPÉRIEURE

GARANTIE PURE

AUGUSTE BASTIDE

Propriétaire

à MANOSQUE (Basses-Alpes)

A CÉDER de suite, pour cause de santé, un fonds de *bijouterie-horlogerie* situé au centre de la ville
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE MAISON

Composée de trois pièces, située à La Coste.

S'adresser à M. REBATTU fils aîné, ou au bureau du journal.

BON-PRIME

Tout lecteur du *Sisteron-Journal*, qui détachera ce *Bon-Prime* et qui nous enverra la somme de un franc cinquante centimes, recevra franco un exemplaire des **Propos de Tante Rosalie**, le livre d'Economie domestique, dont le prix en librairie est de Trois francs.

-- **Les propos de la tante Rosalie** sont le gros succès du jour et le bréviaire indispensable de toute bonne femme de ménage qui veut tenir sa maison avec ordre et économie.

A VENDRE un fusil Lefaucheux à broche en bon état.
S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ DE PROVENCE

Rue de Provence — Sisteron

A CÉDER

A SAINT-MICHEL

S'y adresser.

VINS NATURELS

Maison de confiance

Jean Rulland

SISTERON

Vin provenant directement de la propriété

à 19 francs l'hectolitre

et au-dessus

EAU-DE-VIE 1re qualité

à 1 franc 45 le Litre

ON PORTE A DOMICILE

VIENT DE PARAITRE

à l'Imprimerie CHASPOUL et veuve BARBAROUX

Place de l'Evêché, 20, à Digne

ANNUAIRE

Administratif et Commercial

(ANNÉE 1895)

par M. Ferdinand TARTANSON

Chef de bureau à la Préfecture des B.-Alpes

Prix : **2 francs**; franco par la poste, **2 fr. 35.**

Nouvelle conquête de la Science

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'Intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. Il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fut plus un vain mot. Telle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. GÉRARD, 21, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

Dr DEBRAY.

GRANDE BAISSE

de Prix

Vins à partir de **20 francs l'hectolitre**, *garantis naturels et achetés directement chez le propriétaire.*

EAU-DE-VIE 1er choix pour fruits,

1 fr. 50 cent. le litre.

E. BERTRAND

MARCHAND DE VINS

SISTERON

MONITEUR des RENTIERS

Journal financier de 16 pages, paraissant le dimanche

RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS

2 fr. par an

23, passage Saulnier, PARIS.

Le gérant : Aug. TURIN.

Maison fondée à Paris EN 1786

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Médailles aux Expositions Universelles de Paris et de Londres

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du **PAPIER d'ARMÉNIE**
Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE.
DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS
GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Échns gratis.
Dépôt : *Droguerie de l'Horloge*

Gazette des Chasseurs
Directeur : EMILE BLIN
à **FOURCHES (Calvados)**
ABONNEMENTS :
France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs
COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PAIX . JOIE . ÉLÉGANCE . BEAUX-ARTS
LA FAMILLE
500,000 Lecteurs
JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
15 centimes le numéro. — 8 francs par an
16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE
PATRONS GRATUITS
(un par mois)
CHRONIQUES, ROMANS
Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.
COLLABORATEURS CÉLÈBRES
GRAVURES INÉDITES
MODES : Mme Aline VERNON
Numéro spécimen sur demande
PARIS. — 7, RUE CADET, 7 — PARIS

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
Fournitures générales pour Entrepreneurs
PLATRE POUR ENGRAIS
BARDONNENCHE & Cie
Entrepôt : Cours St-Jaume
SISTERON (Basses-Alpes)

AVIS
M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve PELLEGRIN.
Par les moyens de fabrication dont il dispose, **M. CLEMENT** assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*
BON MARCHÉ
Aux Quatre-Coins, ancienne
MAISON Vve PELLEGRIN

A la Renommée
DE LA BONNE

CHAUSSURE

Confectionnée et sur commande
SPÉCIALITÉ
Pour 1re Communion, Mariage et Chasse
SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE
BRUN A PHIE
Rue de Leuze (Valaye)
SISTERON (Basses-Alpes)
Prix très modérés

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : **22, Rue de l'Échiquier**, *PARIS*
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

GUERISON DE LA SURDITE
Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de **NICHOLSON**, guérissent ou soulagent la **Surdité**, quelle qu'en soit la cause. — *Les guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer **25** centimes pour recevoir *franco* un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la **Surdité**, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. Nommez ce journal
Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

Avis aux Mères de Famille
FARINE *LACTÉE* **NESTLÉ**
est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.
Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boites. GROS. **A. CHRISTEN**, 16, Rue Parc-Royal, PARIS
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'ÉPICERIE

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE
Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES
Se vend chez les principaux négociants

La Nouvelle Revue
18, Boulevard Montmartre, Paris.
Directrice : Madame **Juliette ADAM**
PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement		12 mois	6 mois	3 mois
	Paris et Seine	50f	26f	14f
	Départements	56	29	15
	Étranger. . .	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDEMIES
Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION
en visitant vos amis atteints de mala dies infectieuses :
LAVEZ-VOUS
avec le
SAVON AU GOUDRON
DE BARBIER
Prix : 0.40, 0.75 & 1. 20.

32me ANNÉE
LE RAILWAY
(Paraissant tous les samedis)
HORAIRE SYNOPTIQUE DES CHEMINS DE FER
P.-L.-M., Midi, Italiens, Saint-Gothard, Espagne, Services Internationaux & Maritimes, Rhône, Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône, Sud France, Corse.
DIRECTION ET ADMINISTRATION
36, BOULEVARD DU PONT-NEUF, NICE
EN VENTE aux Bibliothèques des Gares & chez M. Astier Fils, libraire à Sisteron.

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)
AUG. TURIN
Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions
La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*
LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE
FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

Maladies du CŒUR
HYDROPISIE JAMBES ENFLÉES ASCITE
Traitement et Guérison sans ponction par le Dr NOBLET
En quelques jours les battements du cœur, les palpitations, l'enflure des jambes et du corps disparaissent entièrement, le sommeil redevient paisible et la respiration normale.
Demander l'intéressante Brochure accompagnée des attestations, envoyée franco à toute demande adressée au **Dr NOBLET, 49, Rue Ste-Anne, Paris.**
Consultations tous les jours de 2 à 5 heures et par Correspondance.

A Louer à Sisteron
CAFÉ-CONCERT
Ayant 30 ans d'existence
S'adresser à M. GAMBUS, rue Audimar, 4, Marseille.

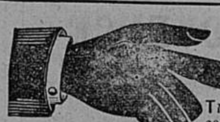

DEMANDEZ
Petit Livre
Trésor des Ménages, 60 pages contenant plus de 500 Recettes et Prix courant des matières pour faire soi-même, à **10** centimes le litre et sans frais d'ustensiles. **Cidre** de pommes sèches, **Vin** de raisins secs, **Bière**, et avec économie de 50 0/0, essences et extraits pour fabriquer Cognac, Eau-de-Vie de Marc, Rhum, Kirsch, Absinthe, Genièvre de Hollande, Bitter, Raspail, Menthe, Chartreuse, Anisette, etc., etc. **Bouquets** pour tous les vins. — *Produits* pour guérir toutes les *maladies* des *Vins* et pour la clarification de tous liquides ; *Matières premières* pour *parfumerie* ; **Extrait** de **Fruits** pour colorer les vins de raisins secs, piquettes, etc. ; *Désinfectant* pour *futailles* ; *Parfums* pour *tabac* à priser et à fumer et autres utilités de ménage. — **AVIS** à toute personne qui désirerait faire un essai de *liqueur Chartreuse* ou toutes autres, nous adresserons *franco* par poste, à titre d'échantillon, un flacon pour en faire 2 litres, avec deux jolies étiquettes pour coller sur les bouteilles, et le livre de 60 pages, le tout contre **75** centimes en timbres-poste.
Ecrire **C. BRIATTE & Cie**, Chimiste à Prémont (Aisne)

Manufacture des POMPES BROQUET
121, Rue Oberkampf, PARIS

En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction de nouveaux systèmes de Pompes rotatives ou pistons perfectionnées spéciales pour le transvasement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc. Elle a également en Magasins un grand approvisionnement d'Alambics-Valyn, indispensables à toutes distillations agricoles.
Demander l'envoi des PRIX-COURANTS ILLUSTRÉS qui sont adressés FRANCO

VELOCIPÈDES PEUGEOT

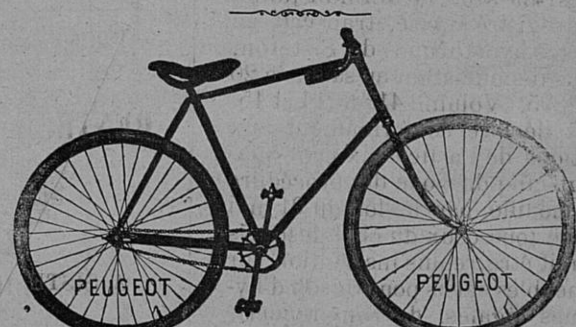

Représentant :
HENRI MARTEL
COUTELIER
A SISTERON
Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

---

15 Centimes | *Chaque numéro de 16 pages grand in-4° sur trois colonnes avec nombreuses illustrations inédites, contient au moins 2,800 lignes de lecture.* | Tous les Jeudis.
Journal des Voyages
ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER
Publie le récit de toutes les **explorations célèbres**, écrit par les voyageurs eux mêmes :
BINGER • BONVALOT • BRAZZA • BROSSELARD-FAIDHERBE • CATAT COUDREAU • DYBOWSKI • FOA • MIZON • MONTEIL • TRIVIER, ETC.
RÉCRÉATIONS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES
PRIX NOMBREUX
Les Souscriptions du ***Ministère de l'Instruction publique*** et les ***Prix Montyon*** obtenus par les ouvrages qui forment la Bibliothèque du *Journal des Voyages*, prouvent le soin scrupuleux qui préside à la publication des œuvres instructives et attrayantes, de **Miss Maud Gonne, MM. Améro, Boussenard, Brown, Ch. Canivet, Cortambert, Depping, Dillaye, W. de Fonvielle, Jacolliot, R. Jolly, Morans, E. Moreau, Neukomm, C. de Varigny**, etc.
C'EST LE VÉRITABLE LIVRE DE LA FAMILLE INTÉRESSANT TOUS LES AGES
Abonnement d'essai pendant un mois contre 60 centimes, envoyés : 8, Rue Saint-Joseph, Paris.

CONFISERIE — PATISSERIE
Ancienne Maison Chrestian
Fondée en 1790
FRANÇOIS MEYNIER
SUCCESSEUR
Rue Mercerie — SISTERON
Confitures et Fruits confits d'Apt
Spécialité de Nougat des Alpes
ARTICLES POUR REVENDEURS

Le Gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

Le Maire

© VILLE DE SISTERON